

**Supplément au Journal officiel de l'Union européenne**

Informations et formulaires en ligne: [http://simap.ted.europa.eu](http://simap.ted.europa.eu/)

**AVIS DE MARCHE**

**Directive 2014/24/UE / Loi sur les marchés publics**

□ Projet d’avis

⌧Avis à publier

# **SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR**

|  |
| --- |
| **I.1) Nom et adresses ¹ (identifier tous les pouvoirs adjudicateurs responsables de la procédure)** |
| Nom officiel:Représentation permanente de la République de Bulgarie auprès de l’Union européenne - Bruxelles | Numéro national d'identification: ²000695228 |
| Adresse postale:49, square Marie-Louise |
| Ville:Bruxelles | code NUTS:BE100 | Code postal:B-1000 | Pays:BE |
| Point(s) de contact:Evgeniy Todorov, Radoslava Moncheva | Téléphone:+32 22358303 |
| Courriel:Radoslava.Moncheva@mfa.bg | Fax:+32 23749188 |
| Adresse(s) internetAdresse principale (URL):<http://www.mfa.bg/embassies/belgiumpp>Adresse du profil d’acheteur (URL):<http://www.mfa.bg/embassies/belgiumpp/bg/3641/index.html> |
| **I.2) Procédure conjointe**□ Le marché fait l'objet d'une procédure conjointeEn cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés:□ Le marché est attribué par une centrale d’achat |
| **I.3) Communication** |
| ⌧ Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: (URL)<http://www.mfa.bg/embassies/belgiumpp/events/bg/3641/160/7901/index.html>□ L’accès aux documents du marché est restreint. Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l’adresse: (URL) |
| Des informations complémentaires peuvent être obtenues par⌧ le ou les point(s) de contact susmentionné(s)□ autre adresse: (indiquer l’autre adresse) |
| Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées□ par voie électronique via: (URL)⌧ au(x) point(s) de contact susmentionné(s)□ à l’adresse suivante: (indiquer l’autre adresse) |
| □ La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: (URL) |
| **I.4) Type de pouvoir adjudicateur** |
| x Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales□ Agence/office national(e) ou fédéral(e)□ Autorité régionale ou locale□ Agence/office régional(e) ou local(e) | □ Organisme de droit public□ Institution/agence européenne ou organisation internationale□ Autre type:  |
| **I.5) Activité principale** |
| □ Services généraux des administrations publiques□ Défense□ Ordre et sécurité publics□ Environnement□ Affaires économiques et financières□ Santé | □ Logement et équipements collectifs□ Protection sociale□ Loisirs, culture et religion□ Éducation⌧ Autre activité: Politique étrangère |

**Section II: OBJET**

* 1. **II.1) Étendue du marché**

|  |
| --- |
| **II.1.1) Intitulé:**Fourniture des véhicules pour la Représentation permanente de la République de Bulgarie auprès de l’Union européenneNuméro de référence: ² |
| **II.1.2) Code CPV principal:**Descripteur supplémentaire: ¹ ² | 34110000\_\_\_\_ |
| **II.1.3) Type de marché** |
| □ Travaux | ⌧ Fournitures | □ Services |
| **II.1.4) Description succincte:**Fourniture par achat de nouveaux véhicules à moteur pour les besoins de la Représentation permanente de la République de Bulgarie auprès de l’Union européenne. L’objet du marché est divisé en lots suivants:Lot n° 1 « Fourniture par achat de 7 (sept) nouveaux véhicules à moteur de la catégorie М1, Sedan (АА) »;Lot n° 2 « Fourniture par achat de 2 (deux) nouveaux véhicules à moteur de la catégorie М1, Sedan (АА) »;Lot n° 3 « Fourniture par achat de 2 (deux) nouveaux véhicules à moteur de la catégorie М1, Minibus voyageurs (AF) ».Les exigences minimales à l’égard des automobiles sont indiquées dans la Spécification technique (Cahier des charges). |
| **II.1.5) Valeur totale estimée:²**Valeur hors TVA: 409034 Monnaie: EUR*(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale de l’accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique)* |
| **II.1.6) Information sur les lots** Ce marché est divisé en lots⌧Oui□ NonIl est possible de soumettre des offres pour⌧ tous les lots □ nombre maximal de lots:□ un seul lot□ Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire:□ Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants: |

# **SECTION II.2) Description / lot**

* 1. **Description ¹**

|  |
| --- |
| **II.2.1) Intitulé: ²**Fourniture par achat de 7 (sept) nouveaux véhicules à moteur de la catégorie М1, Sedan (АА)Lot n°: 1² |
| **II.2.2) Codes CPV additionnels²**Code CPV principal: ¹ 34111000 Descripteur supplémentaire: ¹ ² \_\_\_\_Code CPV principal: ¹ 50112000 Descripteur supplémentaire: ¹ ² \_\_\_\_ |
| **ІІ.2.3) Lieu d'exécution**Lieu principal d'exécution:Pour la fourniture- ville de Bruxelles, 49, square MarieLouise. Pour les services après-vente dans le cadre de la garantie contractuelle - ville de Bruxelles, ville de Luxembourg, ville de Strasbourg.code NUTS:¹ BE100code NUTS:¹ LU000code NUTS:¹ FRF11 |
| **II.2.4) Description du marché public:**(nature et quantité des travaux, fournitures ou services, ou indication des besoins et exigences)Fourniture par achat de 7 (sept) nouveaux véhicules à moteur de la catégorie М1, Sedan (АА) avec un moteur à essence d’une cylindrée d’au moins 1790 centimètre-cube, d’une puissance nette minimale de 106 kW et d’autres exigences techniques présentées de manières détaillée dans la Spécification technique. Délai de garantie - 5 ans sans restrictions de kilométrage, garantie contre la corrosion - 10 ans, délai de service après-vente - 5 ans sans restrictions de kilométrage. Sous « service (entretien) de garantie » on comprend la maintenance planifiée et exigible, prévue à des intervalles prescrits par le fabricant dans le temps spécifié du calendrier ou en fonction du kilométrage, ainsi que le travail des inspections d'entretien, qui doivent être effectués sur le véhicule conformément à la périodicité mentionnée par le fabricant dans le temps spécifié du calendrier ou en fonction du kilométrage.Les véhicules à moteur qui font l’objet de la fourniture doivent être conformes aux normes techniques de l’Union européenne ou à des normes équivalentes attestées par un Certificat de conformité CE avec le type approuvé de véhicule, délivré par le constructeur, en conformité avec les dispositions applicables au titre de la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil.Les véhicules à moteur, objet de cette fourniture, doivent être tout neufs, non usés, et de faire partie de la liste de production du constructeur le plus tôt 01.01.2016, et d'avoir été produits au plus tôt le 01.01.2016. Tous les véhicules du lot concerné doivent être de la même marque et du même modèle, de posséder les paramètres correspondants ou meilleurs au minimum requis par la spécification technique et d'avoir un équipement identique.Chacun des véhicules sera fourni et équipé : d'un triangle de sécurité, d'une pharmacie de voyage, d'un extincteur, d'un gilet de haute visibilité, des documents nécessaires pour son immatriculation, d'un livret de garantie et de service après-vente, d'une instruction d'exploitation en bulgare ou en français.Le contractant assumera la responsabilité de garantie et d'entretien de service après-vente des véhicules fournis sur place dans les cités suivantes : Bruxelles, le Royaume de Belgique, Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, Strasbourg, la République française.Le contractant doit avoir des droits de représentation et d'échanges des nouveaux véhicules à moteur, objet de son offre. A cette fin il doit annexer à son Offre technique une copie certifiée d'une lettre/d'un certificat autorisé(e) ou d'un autre document (valide à la date butoir de la soumission des offres), délivré(e) par le constructeur ou son représentant officiel d'un nouveau véhicule à moteur, attestant les droits de représentation et d'échanges du nouveau véhicule à moteur en cause.Au moment de la réception de la fourniture le contractant sélectionné doit conduire des essais de réception sur chaque véhicule à moteur fourni conjointement avec un (des) représentant(s) de l’’entité adjudicatrice, et vérifier sa conformité avec la spécification technique et l'offre technique, et enfin rédiger un protocole de réception/remise détaillant les résultats de ces essais qui doit être signé par les deux parties. |
| **II.2.5) Critères d’attribution**⌧ Critères énoncés ci-dessous□ Critère de qualité – Nom: / Pondération: ¹ ² 20□ Coût – Nom: / Pondération: ¹ 20⌧ Prix - Pondération: ²¹□ Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché |
| **II.2.6) Valeur estimée**Valeur hors TVA: 214743 Monnaie: EUR*(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale du présent lot)* |
| **ІІ.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**Durée en mois: ou Durée en jours: 90ouDébut: jj/mm/aaaa Fin: Jj/mm/aaaa |
| Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction Description des modalités ou du calendrier des reconductions: | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**(sauf dans les procédures ouvertes)Nombre de candidats envisagé: ou Nombre minimal envisagé: / Nombre maximal: ² Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: |
| **II.2.10) Variantes**Des variantes seront prises en considération | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.11) Information sur les options**OptionsDescription des options: | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique |
| **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenneIdentification du projet: | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.14) Informations complémentaires:**Conformément à l’article 104, alinéa 2 de la Loi sur les marchés publics il est prévu que les offres techniques et les offres de prix faites par les soumissionnaires soient évaluées avant la tenue de la présélection. |

# **SECTION II.2) Description / lot**

**II.2) Description ¹**

|  |
| --- |
| **II.2.1) Intitulé: ²**« Fourniture par achat de 2 (deux) nouveaux véhicules à moteur de la catégorie М1, Sedan (АА) »Lot n°: 2² |
| **II.2.2) Codes CPV additionnels ²**Code CPV principal: ¹ 34111000 Descripteur supplémentaire: ¹ ² \_\_\_\_ Code CPV principal: ¹ 50112000 Descripteur supplémentaire: ¹ ² \_\_\_\_ |
| **ІІ.2.3) Lieu d'exécution**Lieu principal d'exécution:Pour la fourniture- ville de Bruxelles, 49, place MarieLouise. Pour les services après-vente dans le cadre de la garantie contractuelle - ville de Bruxelles, ville de Luxembourg, ville de Strasbourg.code NUTS:¹ BE100 code NUTS:¹ LU000 code NUTS:¹ FRF11 |
| **II.2.4) Description du marché public:**(nature et quantité des travaux, fournitures ou services, ou indication des besoins et exigences)Fourniture par achat de 2 (deux) nouveaux véhicules à moteur de la catégorie М1, Sedan (АА) avec un moteur à essence d’une cylindrée d’au moins 2500 centimètre-cube, d’une puissance nette minimale de 147 kW et d’autres exigences techniques présentées de manières détaillée dans la Spécification technique. Délai de garantie - 5 ans sans restrictions de kilométrage, garantie contre la corrosion - 10 ans, délai de service après-vente - 5 ans sans restrictions de kilométrage. Sous « service (entretien) de garantie » on comprend la maintenance planifiée et exigible, prévue à des intervalles prescrits par le fabricant dans le temps spécifié du calendrier ou en fonction du kilométrage, ainsi que le travail des inspections d'entretien, qui doivent être effectués sur le véhicule conformément à la périodicité mentionnée par le fabricant dans le temps spécifié du calendrier ou en fonction du kilométrage.Les véhicules à moteur qui font l’objet de la fourniture doivent être conformes aux normes techniques de l’Union européenne ou à des normes équivalentes attestées par un Certificat de conformité CE avec le type approuvé de véhicule, délivré par le constructeur, en conformité avec les dispositions applicables au titre de la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil.Les véhicules à moteur, objet de cette fourniture, doivent être tout neufs, non usés, et de faire partie de la liste de production du constructeur le plus tôt 01.01.2016, et d'avoir été produits au plus tôt le 01.01.2016. Tous les véhicules du lot concerné doivent être de la même marque et du même modèle, de posséder les paramètres correspondants ou meilleurs au minimum requis par la spécification technique et d'avoir un équipement identique.Chacun des véhicules sera fourni et équipé : d'un triangle de sécurité, d'une pharmacie de voyage, d'un extincteur, d'un gilet de haute visibilité, des documents nécessaires pour son immatriculation, d'un livret de garantie et de service après-vente, d'une instruction d'exploitation en bulgare ou en français.Le contractant assumera la responsabilité de garantie et d'entretien de service après-vente des véhicules fournis sur place dans les cités suivantes : Bruxelles, le Royaume de Belgique, Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, Strasbourg, la République française.Le contractant doit avoir des droits de représentation et d'échanges des nouveaux véhicules à moteur, objet de son offre. A cette fin il doit annexer à son Offre technique une copie certifiée d'une lettre/d'un certificat autorisé(e) ou d'un autre document (valide à la date butoir de la soumission des offres), délivré(e) par le constructeur ou son représentant officiel d'un nouveau véhicule à moteur, attestant les droits de représentation et d'échanges du nouveau véhicule à moteur en cause.Au moment de la réception de la fourniture le contractant sélectionné doit conduire des essais de réception sur chaque véhicule à moteur fourni conjointement avec un (des) représentant(s) de l’entité adjudicatrice, et vérifier sa conformité avec la spécification technique et l'offre technique, et enfin rédiger un protocole de réception/remise détaillant les résultats de ces essais qui doit être signé par les deux parties. |
| **II.2.5) Critères d’attribution**⌧Critères énoncés ci-dessous□ Critère de qualité – Nom: / Pondération: ¹ ² 20□ Coût – Nom: / Pondération: ¹ 20⌧ Prix - Pondération: ²¹□ Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché |
| **II.2.6) Valeur estimée**Valeur hors TVA: 117597 Monnaie: EUR(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale du présent lot) |
| **ІІ.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique** |
| Durée en mois: ou Durée en jours: 90ouDébut: jj/mm/aaaa Fin: Jj/mm/aaaa |
| Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction Description des modalités ou du calendrier des reconductions: | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**(sauf dans les procédures ouvertes)Nombre de candidats envisagé: ou Nombre minimal envisagé: / Nombre maximal: ² Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: |
| **II.2.10) Variantes**Des variantes seront prises en considération | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.11) Information sur les options**OptionsDescription des options: | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques****□** Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique |
| **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenneIdentification du projet: | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.14) Informations complémentaires:**Conformément à l’article 104, alinéa 2 de la Loi sur les marchés publics il est prévu que les offres techniques et les offres de prix faites par les soumissionnaires soient évaluées avant la tenue de la présélection. |

# **SECTION II.2) Description / lot**

**II.2) Description ¹**

|  |
| --- |
| **II.2.1) Intitulé: ²**« Fourniture par achat de 2 (deux) nouveaux véhicules à moteur de la catégorie М1, Minibus voyageurs (AF) »Lot n°: 3² |
| **II.2.2) Codes CPV additionnels²**Code CPV principal: ¹ 34115200 Descripteur supplémentaire: ¹ ² \_\_\_\_ Code CPV principal: ¹ 50112000 Descripteur supplémentaire: ¹ ² \_\_\_\_ |
| **ІІ.2.3) Lieu d'exécution**Lieu principal d'exécution:Pour la fourniture- ville de Bruxelles, 49, square Marie-Louise Pour les services après-vente dans le cadre de la garantie contractuelle - ville de Bruxelles, ville de Luxembourg, ville de Strasbourg.code NUTS:¹ BE100 code NUTS:¹ LU000 code NUTS:¹ FRF11 |
| **II.2.4) Description du marché public:**(nature et quantité des travaux, fournitures ou services, ou indication des besoins et exigences)Fourniture par achat de 2 (deux) nouveaux véhicules à moteur de la catégorie М1, Minibus voyageurs (AF) avec un moteur à diesel d’une cylindrée d’au moins 1950 centimètre-cube, d’une puissance nette maximale de moins 110 kW et d’autres exigences techniques présentées de manières détaillée dans la Spécification technique.Délai de garantie - 5 ans sans restrictions de kilométrage, garantie contre la corrosion - 10 ans, délai de service après-vente - 5 ans sans restrictions de kilométrage. Sous « service (entretien) de garantie » on comprend la maintenance planifiée et exigible, prévue à des intervalles prescrits par le fabricant dans le temps spécifié du calendrier ou en fonction du kilométrage, ainsi que le travail des inspections d'entretien, qui doivent être effectués sur le véhicule conformément à la périodicité mentionnée par le fabricant dans le temps spécifié du calendrier ou en fonction du kilométrage.Les véhicules à moteur qui font l’objet de la fourniture doivent être conformes aux normes techniques de l’Union européenne ou à des normes équivalentes attestées par un Certificat de conformité CE avec le type approuvé de véhicule, délivré par le constructeur, en conformité avec les dispositions applicables au titre de la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil.Les véhicules à moteur, objet de cette fourniture, doivent être tout neufs, non usés, et de faire partie de la liste de production du constructeur le plus tôt 01.01.2016, et d'avoir été produits au plus tôt le 01.01.2016. Tous les véhicules du lot concerné doivent être de la même marque et du même modèle, de posséder les paramètres correspondants ou meilleurs au minimum requis par la spécification technique et d'avoir un équipement identique.Chacun des véhicules sera fourni et équipé : d'un triangle de sécurité, d'une pharmacie de voyage, d'un extincteur, d'un gilet de haute visibilité, des documents nécessaires pour son immatriculation, d'un livret de garantie et de service après-vente, d'une instruction d'exploitation en bulgare ou en français.Le contractant assumera la responsabilité de garantie et d'entretien de service après-vente des véhicules fournis sur place dans les cités suivantes : Bruxelles, le Royaume de Belgique, Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, Strasbourg, la République française.Le contractant doit avoir des droits de représentation et d'échanges des nouveaux véhicules à moteur, objet de son offre. A cette fin il doit annexer à son Offre technique une copie certifiée d'une lettre/d'un certificat autorisé(e) ou d'un autre document (valide à la date butoir de la soumission des offres), délivré(e) par le constructeur ou son représentant officiel d'un nouveau véhicule à moteur, attestant les droits de représentation et d'échanges du nouveau véhicule à moteur en cause.Au moment de la réception de la fourniture le contractant sélectionné doit conduire des essais de réception sur chaque véhicule à moteur fourni conjointement avec un (des) représentant(s) de l’entité adjudicatrice, et vérifier sa conformité avec la spécification technique et l'offre technique, et enfin rédiger un protocole de réception/remise détaillant les résultats de ces essais qui doit être signé par les deux parties. |
| **II.2.5) Critères d’attribution**⌧ Critères énoncés ci-dessous□ Critère de qualité – Nom: / Pondération: ¹ ² 20□ Coût – Nom: / Pondération: ¹ 20⌧ Prix - Pondération: ²¹□ Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché |
| **II.2.6) Valeur estimée**Valeur hors TVA: 76694 Monnaie: EUR(dans le cas d'accords-cadres ou de systèmes d'acquisition dynamiques – estimation de la valeur totale maximale pour la durée totale du présent lot) |
| **ІІ.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**Durée en mois: ou Durée en jours: 90ouDébut: jj/mm/aaaa Fin: Jj/mm/aaaa |
| Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction Description des modalités ou du calendrier des reconductions: | **Oui □ Non** ⌧ |
| II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer(sauf dans les procédures ouvertes)Nombre de candidats envisagé: ou Nombre minimal envisagé: / Nombre maximal: ² Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: |
| **II.2.10) Variantes**Des variantes seront prises en considération | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.11) Information sur les options**OptionsDescription des options: | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**□ Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique |
| **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne** Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenneIdentification du projet: | **Oui □ Non** ⌧ |
| **II.2.14) Informations complémentaires:**Conformément à l’article 104, alinéa 2 de la Loi sur les marchés publics il est prévu que les offres techniques et les offres de prix faites par les soumissionnaires soient évaluées avant la tenue de la présélection. |

# **SECTION ІІІ: RENSEIGNEMENTS D’ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**ІІІ.1) Conditions de participation**

|  |
| --- |
| **ІІІ.1.1)Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions:**L’entité adjudicatrice n’a pas de telles exigences. |
| **ІІІ.1.2) Capacité économique et financière**□ Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents du marchéListe et description succincte des critères de sélection:L’entité adjudicatricen’a pas d’exigences relatives à la capacité économique et financière des soumissionnaires.Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): ² |
| **ІІІ.1.3) Capacité technique et professionnelle**□ Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents du marchéListe et description succincte des critères de sélection:1. Le soumissionnaire devra disposer d'un système intégré de gestion de la qualité suivant la norme EN ISO 9001:2008 ou EN ISO 9001:2015, ou une équivalente d'une portée similaire à l'objet du présent marché. Sous portée similaire à l'objet du présent marché on entend la fourniture de véhicules à moteur. L'entité adjudicatrice reconnaîtra des certificats équivalents, défournis par des organes, établis dans d'autres pays membres.Le soumissionnaire déclarera sa conformité avec le critère de sélection indiqué dans la partie ІV, lettre D du DUME. Sur demande de l'entité adjudicatrice, dans les cas visés dans l'article 67, alinéas 5 et 6 de la Loi sur les marchés publics, cette condition doit être justifiée en présentant une copie de certificat valide de gestion de la qualité conformément à la norme EN ISO 9001 mise à jour ou son équivalent d'une portée similaire à l'objet du présent marché (fourniture de véhicules à moteur), délivré par des personnes indépendantes dotées d'une accréditation pour la série correspondante des normes européennes de l'Agence exécutive « Service bulgare d'accréditation » ou par un autre organe national d'accréditation étant partie à l'Accord multilatéral de reconnaissance mutuelle de la Coopération européenne pour l'accréditation (European Cooperation for Accreditation) dans le domaine respectif ou de remplir les exigences de reconnaissance relevant de l'article 5bis, alinéa 2 de la Loi sur l'accréditation nationale des organes pour l'évaluation de la conformité. L'entité adjudicatrice reconnaîtra d'autres justificatifs de mesures prises pour l'assurance-qualité au cas où le soumissionnaire n'a pas pu accéder à de tels certificats ou n'a pas pu se les faire attribués dans les délais respectifs pour des raisons hors de sa portée. Alors le soumissionnaire doit être à même de prouver que ses mesures proposées sont équivalentes aux mesures exigibles.2. Le soumissionnaire doit disposer d'au moins d'un atelier de service dans chacune des cités ci-dessous : Bruxelles, le Royaume de Belgique, Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, Strasbourg, la République française, équipés d'instruments, machines et installations techniques, nécessaires au maintien de garantie relevant du marché public. Remarque : Vu la compétence fonctionnelle de l'entité adjudicatrice sur le territoire de l'Union européenne, les véhicules, objet du présent marché, seront utilisés par l'entité adjudicatrice exclusivement sur le territoire des cités ci-mentionnées. Afin de garantir la bonne qualité de la maintenance technique dans les délais prescrits et à des prix raisonnables qu'ils conviennent à l'entité adjudicatrice, le contractant devra disposer d'au moins d'un atelier de maintien et de service dans chacune des cités ci-mentionnées.Le soumissionnaire déclarera qu'il remplit le critère de sélection relevant de la partie ІV, lettre C, point 9 du DUME en indiquant les ateliers de maintien et de service dont il dispose à Bruxelles, le Royaume de Belgique, Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, Strasbourg, la République française, équipés d'instruments, machines et installations techniques, nécessaires au maintien de garantie relevant du marché public. Sur demande de la part de l'entité adjudicatrice dans les cas visés dans l'article 67, alinéas 5 et 6 de la Loi sur les marchés publics, cette exigence doit être justifiée par une déclaration contenant une liste détaillée des adresses et des coordonnées de lien avec les ateliers de maintien et de service concernés.**Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): ²**1. Le soumissionnaire devra disposer d'un système intégré de gestion de la qualité suivant la norme EN ISO 9001:2008 ou EN ISO 9001:2015, ou une équivalente d'une portée similaire à l'objet du présent marché.
2. Le soumissionnaire doit disposer d'au moins d'un atelier de service dans chacune des cités ci-dessous : Bruxelles, le Royaume de Belgique, Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, Strasbourg, la République française, équipés d'instruments, machines et installations techniques, nécessaires au maintien de garantie relevant du marché public.
 |
| **ІІІ.1.5) Informations sur les marchés réservés ²**🞏Le marché est réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l’objet est l’intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées🞏Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d’emplois protégés |

**ІІІ.2) Conditions liées au marché ²**

|  |
| --- |
| **III.2.1) Information relative à la profession2**□ La prestation est réservée à une profession déterminéeRéférences des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables: |
| **ІІІ.2.2) Conditions particulières d'exécution:**1. Le Certificat de conformité européen, établi par le constructeur du véhicule selon les provisions applicablesde la Directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil, sera présenté lors de la livraison.
2. Les biens sont fournis sous contrôle diplomatique et en cas d’importation ceux-ci sont exonérées de droits d’importation conformément aux dispositions applicables de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, conclue à Vienne le 18 avril 1961, de la Directive 2006/112/CE du Conseil de l’Union européenne du 28 novembre 2006 et du Règlement d’exécution (UE) n ° 282/2011 du Conseil de l’Union européenne du 15 mars 2011.
3. Le paiement intervient à 100% avant service fait contre une garantie constituée par lе contractant pour assurer le paiement à 100% avant service fait.

*(voir section VI.3)* |
| **ІІІ.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**□ Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché |

# **SECTION ІV: PROCEDURE**

* 1. **Description**

|  |
| --- |
| **IV.1.1) Type de procédure**⌧ Procédure ouverte□ Procédure accéléréeJustification:□ Procédure restreinte□ Procédure accéléréeJustification:□ Procédure concurrentielle avec négociation□ Procédure accéléréeJustification:□ Dialogue compétitif□ Partenariat d'innovation□ Compétition publique |
| **IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**□ Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre □ Accord-cadre avec un seul opérateur□ Accord-cadre avec plusieurs opérateursNombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre: ²□ Le marché implique la mise en place d'un système d'acquisition dynamique□ Le système d'acquisition dynamique pourra être utilisé par d'autres acheteurs |
| Dans le cas d'accords-cadres, justification d'une durée dépassant quatre ans: |
| **IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier |
| **IV.1.5) Informations sur la négociation (uniquement pour les procédures concurrentielles avec négociation)**□ Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations |
| **IV.1.6) Information sur l’enchère électronique** |
| □ Une enchère électronique sera effectuée Renseignements complémentaires sur l’enchère électronique: |
| **IV. 1.8) Information concernant l’accord sur les marchés publics (AMP)**Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) | **Oui □ Non⌧** |

* 1. **Renseignements d'ordre administratif**

|  |
| --- |
| **IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure ²**Numéro de l'avis au JO de l’UE: [][][][]/S [][][]-[][][][][][] Numéro de l'avis au Registre des marchés publics:[][][][][][][]*(Un des suivants: Avis de préinformation; Avis sur un profil d’acheteur)* |
| **IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**Date: 11/09/2017 (jj/mm/aaaa) Heure locale: 17h30 |
| **IV.2.3) Date d’envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés⁴**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(jj/mm/aaaa) |
| **IV.2.4) Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la demande de participation**¹□ Anglais □ Irlandais □ Maltais □ Roumain xFrançais x Bulgare □ Espagnol □ Allemand □ Slovaque □ Croate □ Grec □ Italien □ Néerlandais □ Slovène □ Tchèque □ Danois □ Letton □ Polonais □ Hongrois □ Suédois□ Estonien □ Lituanien □ Portugais □ Finnois |
| **IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**L'offre doit être valable jusqu'au: jj/mm/aaaaou Durée en mois: 2 (à compter de la date limite de réception des offres) |
| **ІV.2.7) Modalités d’ouverture des offres**Date: 13/09/2017 (jj/mm/aaaa) Heure locale: 14h00Lieu: ville de Bruxelles, Royaume de Belgique, 49, square Marie LouiseInformations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture:L’ouverture des offres déposées est publique et des soumissionnaires ou leurs représentants mandatés ainsi que des représentants des médias peuvent y participer. La séance publique est tenue conformément aux modalités de l’article 61, point 1 et point2 du Règlement d’application de la Loi sur les marchés publics et le contenu des offres est annoncé y compris les offres des soumissionnaires au titre des indicateurs afférents d’évaluation. |

# **SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

|  |
| --- |
| **VI.1) Renouvellement** Il s'agit d'un marché renouvelable **Oui □ Non ⌧**Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis: ² |
| **VI.2) Informations sur les échanges électroniques**□ La commande en ligne sera utilisée □ La facturation en ligne sera acceptée□ Le paiement en ligne sera utilisé |
| **VI.3) Informations complémentaires: ²****A. Continuation de Conditions particulières d'exécution (ІІІ.2.2)**4. L’entité adjudicatrice exige que la garantie pour assurer l’exécution du contrat soit d’un montant de 5% du montant total du contrat pour le lot afférent dont 4% pour assurer la fourniture, et 1% - pour les services après-vente fournis dans le cadre de la garantie.5. Le contractant retenu choisit tout seul la forme des garanties – somme en numéraire, garantie bancaire ou assurance garantissant l’exécution par la couverture de la responsabilité du contractant.**B. Autres:** *Toute personne physique ou morale bulgare ou étrangère ou leur consortium ainsi que toute autre entité qui a le droit d’effectuer des fournitures conformément à la législation de l’Etat où elle est établie peut participer à la procédure. L’entité adjudicatrice écarte de la procédure tout soumissionnaire pour les raisons mentionnées à l’article 54, alinéa1, article 55, alinéa 1, point 1 de la loi sur les marchés publics (à moins qu’il puisse être démontré que le soumissionnaire n’a pas mis fin à son activité et est en mesure d’exécuter le marché conformément aux règles nationales applicables relatives à la possibilité de continuer son activité économique dans le pays où il est établi), pour les raisons mentionnées à l’article 55, alinéa 1, points 3 et 5 de la loi sur les marchés publics, à l’article 107 de la loi sur les marchés publics, ainsi qu’en raison des circonstances prévues dans l’article 3, point 8 de la Loi sur les relations économiques et financières avec les sociétés, immatriculées dans des juridictions accordant un régime fiscal préférentiel, les personnes contrôlées par elles et leurs propriétaires réels.**Il convient que les soumissionnaires-consortiums désignent un partenaire qui représente le consortium en vue du marché public et qu’ils s’entendent sur la responsabilité solidaire des membres du consortium dans le cadre de l’exécution du marché. La présentation de la copie d’un document mentionnant le fondement juridique à l’origine de la création du consortium ainsi que les renseignements suivants concernant le marché publique est requise: les droits et les devoirs des participants au consortium; la répartition de la responsabilité entre les membres du consortium; les activités qui seront effectuées par chacun des membres du consortium. Lorsque l’exécution des activités faisant l’objet du marché publique est attribuée à un consortium qui n’est pas enregistré, il convient que celui-ci procède à un enregistrement BULSTAT ou à un enregistrement équivalent en vertu de la législation de l’Etat où le consortium est établi avant la signature du contrat.**En vertu de l’article 47, alinéa 10 du Règlement d’application de la Loi sur les marchés publics, l’entité adjudicatrice admet lorsqu’une offre pour plus d’un lot est déposée qu’une seule demande de participation soit présentée dans la mesure où les critères de sélection concernant les différents lots sont les mêmes.**Conformément à l’article 104, alinéa 2 de la Loi sur les marchés publics il est prévu que les offres techniques et les offres de prix faites par les soumissionnaires soient évaluées avant la tenue de la présélection.* |

**VI.4) Procédures de recours**

|  |
| --- |
| **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours** |
| Nom officiel:Commission pour la protection de la concurrence |
| Adresse postale:18, boulevard Vitosha |
| Ville:Sofia | Code postal:1000 | Pays:BG |
|  | Téléphone:+359 29884070 |
| Courriel:cpcadmin@cpc.bg | Fax:+359 29807315 |
| Adresse internet (URL):[http://www.cpc.bg](http://www.cpc.bg/) |
| **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation ²** |
| Nom officiel: |
| Adresse postale: |
| Ville: | Code postal: | Pays: |
|  | Téléphone: |
| Courriel: | Fax: |
| Adresse internet (URL): |
| **VІ.4.3) Introduction de recours**Précisions concernant le/s délai/s d'introduction de recours:Conformément à l’article 197, alinéa 1, point 1 de la Loi sur les marchés publics un recours peut être introduit dans un délai de 10 jours à compter de l’arrivée à échéance du délai prévu par l’article 100, alinéa 3 de la Loi sur les marchés publics, soit le délai de 14 jours relatif à la modification des termes d’un marché public qui commence à courir à compter de la date de publication dans le Registre des marchés publics du présent avis de marché. Si les dates de la publication dans le Registres des marchés publics et dans le Journal Officiel de l’UE différent, le délai de recours commence de la date ultérieure. |
| **VІ.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours ²** |
| Nom officiel: |
|  |
| Adresse postale: |
| Ville: | Code postal: | Pays: |
|  | Téléphone: |
| Courriel: | Fax: |
| Adresse internet (URL): |
| **VI.5) Date d’envoi du présent avis**Date: 07/08/2017 (jj/mm/aaaa) |

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

4 si ces informations sont connues

20 les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération

21 les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération; si le prix est le seul critère d'attribution, la pondération ne sera pas requise